



Le guide des financements  
du sport dans la région  
Nord-Pas-de-Calais

# { Pourquoi ce guide ? }

Ce guide est destiné aux acteurs associatifs des domaines du sport, de l'action sociale, de l'éducation et de l'insertion désireux de s'investir dans des projets de sport éducatif et social. Il est conçu pour les aider dans leurs recherches de partenaires et de financements.

Il rappelle par thématiques l'essentiel des aides accessibles en 2011 aux associations et clubs du Nord-Pas-de-Calais : les appels à projets nationaux, aides d'Etat, subventions, bourses des fondations d'entreprises...

De nouvelles aides sont créées chaque année, en rapport avec les besoins de la population et les préoccupations des financeurs. Leurs nombreux critères d'éligibilité sont aussi régulièrement réactualisés.

Ne pouvant donc prétendre à l'exhaustivité ni à l'actualité, ce guide fait systématiquement le lien avec les sites web des partenaires institutionnels et privés.

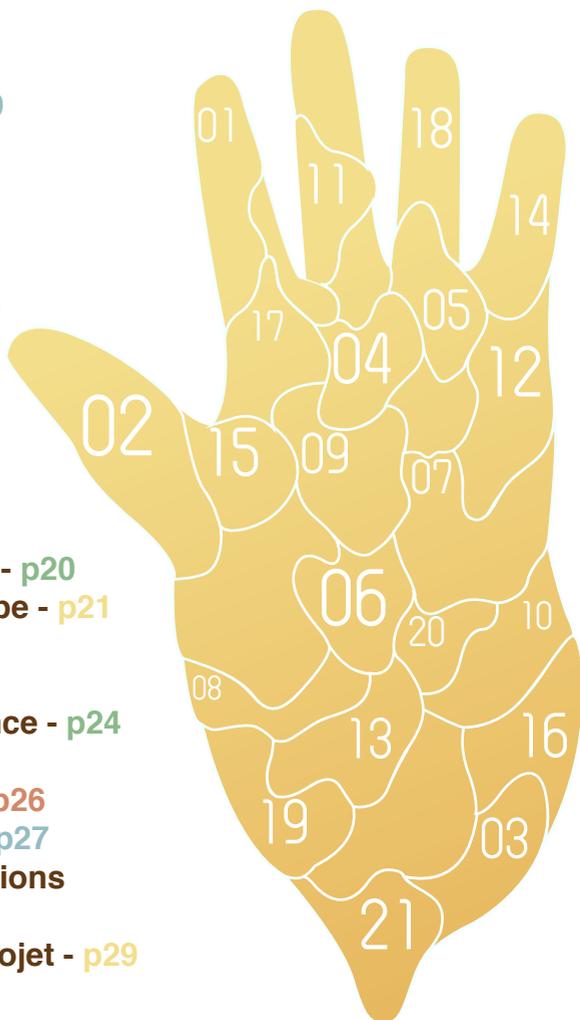
Vous y trouverez rapidement la totalité des informations utiles et mises à jour.

Le guide que vous tenez entre les mains ne traite pas des financements provenant des communes ou des intercommunalités, trop nombreuses et sous-tendues par des conceptions diverses du financement du sport.

Le guide des financements du sport dans la région est édité par Sports Insertion, l'association spécialisée dans l'ingénierie de projets. Face à l'exigence croissante des financeurs à l'égard de la construction des projets, «Sports Insertion» s'est donné pour vocation d'accompagner les acteurs de terrain dans la mise en place méthodologique et stratégique de leurs actions. Ses consultants aident les responsables associatifs à construire leurs projets, à rechercher des fonds et à diversifier leurs ressources financières.

# { Sommaire

- 01 **Emploi - p06**
- 02 **Formation - p08**
- 03 **Sport en famille - p09**
- 04 **Sport en période de vacances - p10**
- 05 **Éducation - p11**
- 06 **Insertion sociale ou professionnelle - p12**
- 07 **Jeunesse - p13**
- 08 **Séniors - p14**
- 09 **Femmes - p15**
- 10 **Handicap - p16**
- 11 **Santé - p18**
- 12 **Environnement et développement durable - p20**
- 13 **International et Europe - p21**
- 14 **Rural - p22**
- 15 **Équipement - p23**
- 16 **Lutte contre la violence - p24**
- 17 **Haut niveau - p25**
- 18 **Aides généralistes - p26**
- 19 **Aides particulières - p27**
- 20 **Aides aux manifestations sportives - p28**
- 21 **Accompagnement projet - p29**



# Développer des actions d'insertion et d'éducation par le sport

## Différents types de soutiens

Les partenaires institutionnels et privés accordent différentes formes de soutiens.

Les soutiens financiers sont généralement délivrés sous la forme de subventions, dédiées à la structure, à son activité courante ou à ses activités exceptionnelles.

Les partenaires peuvent aussi accorder un apport en compétences : une prestation de conseil technique ou méthodologique dans les domaines de la gestion de projet, de la gestion financière, de la communication...

Il arrive également que du matériel soit prêté ou donné aux associations.

Enfin, les associations peuvent obtenir la mise à disposition de personnels, par exemple de cadres d'état exerçant leurs missions auprès des fédérations sportives.

## Présenter une demande de financement

La négociation de financements ou d'accompagnement requiert des compétences et de la méthode.

Les responsables associatifs doivent être capables de présenter leur projet associatif, d'évaluer les caractéristiques et les besoins de leur secteur. Il leur faut également présenter un budget qui tienne compte à la fois des coûts réels de leur projet, précisément attribués aux frais de fonctionnement, à l'activité courante et aux manifestations exceptionnelles.

Leurs partenaires potentiels leur demanderont aussi de présenter, au-delà de la stratégie générale, un plan d'actions de ce qu'ils souhaitent réaliser et une méthode d'évaluation.

**Sports Insertion peut les accompagner dans chacune de ces étapes.**



**14,93%** de la population régionale est licencié (**24,08%** en France).

La région compte **296** quartiers prioritaires.

**85%** des associations sportives reçoivent des financements publics.

**1/3** des ressources des clubs de sport provient des financements publics.

La région est sous-dotée en équipements sportifs.

# Sports Insertion vous accompagne

Sports Insertion est une association créée pour développer la pratique du sport éducatif et social dans les quartiers sensibles et prioritaires de la politique de la ville, en région Nord-Pas-de-Calais. Elle s'adresse à toutes les associations sportives et collectivités locales qui souhaitent développer le rôle social du sport.

## Notre croyance : le sport est créateur de valeurs

Notre association est fondée sur l'idée que le sport est créateur de valeurs. Ces valeurs, socle commun de nos sociétés, doivent être promues encore plus dans les quartiers sensibles.

Le sport peut apporter une réponse aux besoins de compétences sociales pour des jeunes en déscolarisation ou en exclusion sociale. Le sport devient un outil d'insertion.

Nous souhaitons mettre à disposition nos croyances et nos compétences pour un développement du sport éducatif dans les zones urbaines sensibles de la région Nord-Pas-de-Calais.

## De la bonne intention à l'action

Etre dirigeant d'une association, c'est avoir une vision stratégique de sa pratique sportive intégrée à son environnement. Dès lors qu'on s'intéresse au rôle social du sport et à la création de projets, on est vite confronté à une grande complexité dans les dossiers, les financements, les recherches de partenaires.

## Une aide pour affronter la complexité...

Dès lors que vous souhaitez développer le rôle social du sport et que vous êtes un club, une ligue régionale ou départementale, une collectivité locale ou un opérateur social, dans un quartier classé de la région, Sports Insertion vous accompagne à :

- Définir votre stratégie dans le rôle social du sport
- Développer vos idées et établir votre plan de développement
- Rechercher les partenaires
- Rechercher les financements
- Rédiger vos dossiers
- Evaluer vos projets

## ... accéder à de nouvelles sources de financements...

Cet accompagnement est gratuit s'il entre dans le Dispositif local d'accompagnement (DLA) de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) ou est intégré dans la demande de subvention.

A titre d'exemple, Sports Insertion orientent les financements de :

- L'Union Européenne avec le Fonds social européen (FSE)
- L'Etat avec du Centre national de développement du sport (CNDS) et les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ainsi que d'autres mesures pour l'emploi
- Les collectivités régionales et départementales
- Les fondations d'entreprises

## ... se former...

Que vous soyez professionnels ou bénévoles, Sports Insertion vous accueille en formation : techniques de projet en lien entre l'insertion et le sport, formation pour dirigeants ou cadres sportifs, à l'encadrement de jeunes, formation pour les éducateurs sportifs ou spécialisés...

## ... et comprendre les besoins de son territoire

Pour les collectivités locales, les fédérations, les clubs ou les opérateurs sociaux, Sports Insertion réalise des études sur :

- La pratique du sport sur votre territoire en lien avec les aspects sociodémographiques
- Le rôle social du sport sur votre territoire
- L'utilisation des équipements sportifs dans les ZUS

Ces études permettent de mieux définir l'investissement en équipements dans les ZUS, de renforcer l'impact de subventions sur des projets, de développer des synergies nouvelles pour une pratique sportive éducative et innovante.

**Créer un emploi d'encadrement :****Le Plan sport emploi**

Le Plan sport emploi encourage les associations sportives à créer des emplois administratifs, d'animation ou polyvalents, au moyen d'une aide financière de 34500€ dégressive sur 4 ans.

**Conditions d'éligibilité :** Les contrats sont à durée indéterminée, à temps complet ou d'au moins 17,5 heures par semaine (aide proportionnelle à la durée du temps de travail).

Les associations sportives doivent être agréées par le ministère des Sports.

Les salariés animateurs doivent être titulaires d'un diplôme et de la carte professionnels.

**Contact :**

DRJSCS – Amélie Delzenne 03 20 14 42 97

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

**Accueillir un jeune volontaire :****Le service civique**

Le service civique permet aux associations sportives de faire appel à des jeunes volontaires de 16 à 25 ans, pendant six à douze mois afin de faciliter les pratiques sportives aux personnes rencontrant des difficultés physiques ou sociales. L'association bénéficie d'un soutien de l'État de 100 € par mois et par volontaire et le jeune perçoit une indemnité mensuelle.

**Obligations :** Un ou plusieurs tuteurs sont désignés au sein de la structure d'accueil. Celle-ci assure une formation civique et citoyenne et accompagne le jeune dans son projet.

**Contact :**

Agence du service civique - 01 40 45 90 00

**Plus d'informations :**

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

**Création d'activité dans l'économie sociale et solidaire :****Le micro-projet associatif du Fonds social européen**

Le micro-projet associatif s'adresse aux structures qui n'ont habituellement pas accès au Fonds social européen, faute de moyens humains ou matériels. Il permet de financer l'insertion professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi : bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées, jeunes, femmes ou séniors.

**Conditions :** le budget doit être inférieur à 23 000 €. Le projet doit être clos au 30 juin 2011 et ne pas avoir déjà fait l'objet d'un financement.

**Contact :** Appui aux micro-projets associatifs Nord - Pas de Calais - 03 20 87 61 60

**Plus d'informations :**

[www.microprojetsnpsc.org](http://www.microprojetsnpsc.org)

**Bénéficiaire d'exonérations de charges patronales :****La Zone franche urbaine**

Les associations qui sont présentes ou se créent dans une zone franche urbaine (ZFU) ou dans une zone de redynamisation urbaine (ZRU) peuvent bénéficier d'une exonération de cotisations patronales au titre des assurances sociales, des allocations familiales, du Fonds national d'aide au logement et du versement transport.

**Conditions :** L'exonération est accordée pour les emplois de salariés résidant dans la ZRU ou la ZFU et dans la limite de quinze salariés employés pour au moins douze mois.

**Plus d'informations :** [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

**Se simplifier le quotidien d'employeur :**  
**Profession sport**

Profession Sport est un outil au service des dirigeants sportifs et des salariés du sport. Il comprend une aide à la gestion des contrats de travail : appui technique pour la déclaration d'embauche, contrats de travail, fiches de paie, déclarations aux caisses... Il met aussi du personnel en temps partagé à la disposition des associations sportives.

**Contact :** Profession Sport 59 - 03 20 59 92 69  
Profession Sport 62 - 03 21 72 67 00

## Donner une qualification professionnelle aux jeunes : L'apprentissage

L'apprentissage donne à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique. Ils obtiennent ainsi une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Le contrat d'apprentissage, d'une durée d'un à trois ans, alterne la formation en entreprise et en centre de formation des apprentis (CFA). L'apprenti perçoit un salaire équivalent à un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel qui varie selon l'âge et l'ancienneté dans la formation. Ses frais de formation sont intégralement pris en charge par le Conseil Régional.

**Contact** : pôle formation de la DRJSCS de Lille

**Plus d'informations** : [www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## Embaucher un demandeur d'emploi : Le contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion (CUI) permet de bénéficier d'une aide financière pour l'embauche d'un demandeur d'emploi en difficulté de recherche : au maximum 95% du SMIC brut dans le secteur non marchand. La structure employeur peut également bénéficier d'exonérations de charges sociales.

**Obligations** : Une attention est portée sur le tutorat, la formation, l'aide à la recherche d'emploi et l'immersion du salarié dans une autre structure.

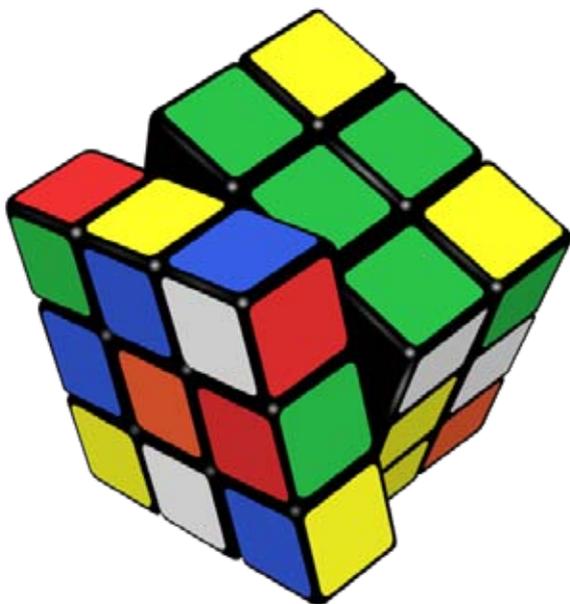
**Contact** : Pôle emploi

**Plus d'informations** : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Aide à l'emploi d'agents de développement :

Dans le cadre des conventions d'objectifs définis avec le Département du Pas-de-Calais, les comités départementaux peuvent bénéficier d'une aide financière pour l'embauche d'un agent de développement

**Plus d'informations** : [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)



### Former des animateurs et éducateurs sportifs :

#### Le Parcours Animation sport

Le Parcours animation Sport (PAS) offre aux jeunes de 16 à 30 ans, rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelles et issus des zones urbaines sensibles, l'opportunité d'acquérir une formation qualifiante. Ils accèdent ensuite à un emploi d'animateur ou d'éducateur dans le champ du sport ou de l'animation.

**Conditions** : Un cofinancement doit obligatoirement être obtenu auprès de la Mission locale ou du Pôle Emploi.

**Contact** : Mireille Labroye - 03 20 14 42 35

**Plus d'informations** :

[www.nord-pas-de-calais.drjcs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjcs.gouv.fr)

### Professionaliser les salariés en contrat aidé :

#### Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Le Conseil Régional et les OPCA partenaires proposent des actions pour permettre aux salariés en contrat aidé de développer leurs compétences professionnelles.

50 % des coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région pour les employeurs adhérents aux OPCA, le reste est pris en charge par l'OPCA selon les critères définis par la branche et par l'employeur.

**Conditions** : l'aide est accessible aux employeurs adhérents aux OPCA partenaires de la région. La durée de formation ne doit pas excéder 200 heures. Le choix de la formation repose sur l'initiative partagée entre l'employeur et le salarié.

**Plus d'informations** : [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

### Former les bénévoles :

#### Le Centre de ressources et d'informations aux bénévoles

Le Centre de ressources et d'informations aux bénévoles apporte une réponse instantanée,

personnalisée et gratuite aux questions quotidiennes des bénévoles : responsabilités, obligations de l'employeur, aides à l'emploi...

Il oriente les porteurs de projet vers les interlocuteurs dont ils ont besoin : structures profession sport, assureurs, DDCS...

Il accompagne les dirigeants dans leurs démarches : constitution de dossiers Plan sport emploi...

**Contact** : 03 20 59 92 66

**Plus d'informations** : <http://crib.sport59.fr/>

### Recruter et professionnaliser des personnes en difficulté face à l'emploi :

#### Appel à projet « Initiatives solidaires et création d'emplois » de La Fondation de France

La Fondation de France soutient les initiatives collectives qui recrutent de façon durable et professionnalisent des personnes en difficulté face à l'emploi.

**Critères** : Le projet crée une activité socialement utile sur son territoire, il est participatif, permet la création d'emplois stables de qualité et accessibles à des personnes en difficulté sur le marché du travail. Enfin, il a un caractère économique et recherche l'équilibre financier en associant des ressources propres.

**Contact** : Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations** :

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### Développer les compétences individuelles des salariés :

#### L'AGEFOS PME

Avec le droit individuel à la formation (DIF), le salarié peut développer ses compétences individuelles en adéquation avec le projet de l'association. Le congé individuel de formation (CIF) lui permet de suivre une formation ou de valider ses compétences à titre individuel.

**Critères** : tout salarié en CDI ou CDD, dont l'ancienneté est de vingt-quatre mois, consécutifs ou non, dont douze dans l'association.

**Contact** : 0 805 36 59 62

**Plus d'informations** :

[www.agefos-pme-nordpicardie.com](http://www.agefos-pme-nordpicardie.com)

### Ouvrir un club pour les familles :

#### Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais aide les structures associatives à se doter d'outils adaptés au développement de la pratique sportive en famille.

L'aide du Département s'élève au maximum à 50 % du budget global, est limitée à trois ans et a un caractère dégressif.

**Conditions :** L'association porteuse de projet doit siéger dans le département du Pas-de-Calais, être affiliée à une fédération française et être agréée par le ministère de la Santé et des Sports.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Favoriser la pratique sportive familiale en club :

#### Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)

Le Centre national pour le développement du sport entend développer les initiatives susceptibles de favoriser la pratique sportive familiale en club et les rencontres intergénérationnelles. Il recommande d'utiliser tous les supports d'activités possibles, notamment celui des sports de nature, particulièrement propices à ces rencontres.

**Contact :** 01 53 82 74 00

**Plus d'informations :**  
[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)



photo : Bajstock.com

### Accompagner les enfants et leur famille en difficulté :

#### La Fondation de France

Cet appel à projet vise l'épanouissement des enfants et accompagne leur famille, confrontés à des difficultés cumulées.

**Critères :** Les projets doivent apporter une réponse réelle à un ou plusieurs facteurs à l'origine des difficultés identifiées, et l'enfant doit être le principal bénéficiaire. Les actions menées doivent s'appuyer sur une collaboration entre les acteurs professionnels et bénévoles des différents secteurs sanitaire, social, et éducatif, et les parents.

**Contact :** Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations :**  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Animer les quartiers pendant l'été : Nos Quartiers d'Été

Menée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, l'opération « Nos quartiers d'été » s'adresse à des associations organisées en collectif, sur les territoires prioritaires de la politique de la ville.

En juillet et août, l'Etat et la Région apportent un soutien complémentaire aux projets préparés localement et qui privilégient la réalisation d'initiatives coproduites et coordonnées entre les acteurs du territoire.

**Conditions :** Les manifestations doivent se dérouler sur la période de l'opération, être intégrées dans une démarche estivale globale, être construites par plusieurs associations et suivies par un collectif d'animation. Les actions s'adressent en priorité aux habitants qui ne partent pas en vacances. Elles doivent aussi être cofinancées.

**Contact :** 03 28 82 79 13

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## S'occuper des jeunes défavorisés durant les vacances scolaires : Ville Vie Vacances

L'Etat et le Département du Nord soutiennent, par les programmes « Ville Vie Vacances » et les « Loisirs des jeunes dans le Nord » les actions qui se déroulent durant les vacances scolaires pour les 11-18 ans, qui facilitent leur insertion sociale et culturelle, et préviennent la délinquance.

**Conditions :** il faut justifier d'un co-financement et de l'articulation avec d'autres dispositifs (Nos quartiers d'été, école ouverte...) et faire appel à un encadrement qualifié.

**Plus d'informations :**

votre mairie ou [www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr) ou  
[www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)





## Développer le sport dans les collèges et universités :

Le Conseil Général du Nord

Le Département, de par sa compétence en matière de construction et de gestion des collèges, s'attache naturellement à développer une politique volontariste vers le public scolaire. En direction des associations sportives de collèges, l'aide départementale peut être attribuée pour le fonctionnement de l'association, l'organisation d'un stage de ski ou d'un stage de plein air, la participation à une finale nationale de championnat scolaire (UNSS et UGSEL). Le Département soutient les sections sportives de collèges lorsqu'elles sont labellisées par les ministères en charge du Sport et de l'Éducation. Le Département soutient la direction départementale de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), notamment en étant partenaire principal de son cross annuel.

Il soutient également le comité Nord de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL), le comité départemental de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, le comité régional du Sport universitaire et le comité départemental des Clubs universitaires.

**Contact** : Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations** : [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

## Créer une association sportive dans un collège :

Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais propose de mettre en place avec le service départemental UNSS du Pas-de-Calais une convention de partenariat pour l'aider à développer des actions en direction des collèges d'une part, et à financer des manifestations ou des compétitions dont elle a la charge, d'autre part.

Il soutient par ailleurs les championnats de France UNSS, par une aide aux déplacements pour les compétitions. Il offre un dispositif d'aide en direction des sections sportives rectorales dans les collèges.

**Plus d'informations** : [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

## Développer le volet sport de l'accompagnement éducatif

Le Centre national pour le développement sport (CNDS)

L'Accompagnement Éducatif Sportif permet aux associations de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre d'une convention établie avec un établissement scolaire pour la mise en œuvre de module d'initiation à la pratique sportive sur du temps périscolaire.

**Plus d'informations** :

la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou

[www.nord-pas-de-calais.drjcs.gov.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjcs.gov.fr)

## Développer le volet sport dans le réseau éducatif

Le Dispositif de Réussite Educative

Dans la Politique de la Ville, la continuité et la complémentarité de l'éducation des enfants sont des grands principes.

Le club de sport étant un lieu d'éducation, il peut dans le réseau prendre toute sa place, lorsqu'il s'agit de développer l'amélioration des conditions de la réussite scolaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes ainsi que la promotion de l'égalité des chances.

Les dossiers sur la parentalité, sur les activités ludiques hors temps scolaires comme «Ecole ouverte», sont des projets facilement réalisables en partenariat.

**Plus d'informations** :

votre mairie ou [www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)

ou [www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)



# Insertion sociale ou professionnelle

## L'accès à l'emploi, vers une démarche d'insertion sociale et professionnelle : Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale

La priorité du volet «Accès emploi» est de lever les freins à l'emploi par des actions innovantes, d'alternance et de parrainage.

Le club de sport peut s'insérer dans le réseau pour soit accueillir des personnes en parcours d'insertion, soit mettre ces sportifs éloignés de l'emploi dans un parcours d'insertion.

**Plus d'informations :** votre mairie ou  
[www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr) ou  
[www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)

## Aider les jeunes des quartiers : La Fondation BNP Paribas

A travers son programme dédié au développement de l'emploi et à l'intégration dans les zones urbaines sensibles, le «Projet Banlieues», la Fondation BNP Paribas soutient des associations de quartiers.

Elle leur permet de développer l'activité économique, d'aider l'insertion des jeunes et de créer du lien social.

Les projets retenus portent essentiellement sur des thèmes liés à l'éducation, l'insertion professionnelle, au développement culturel et enfin, à la formation. La dotation allouée à chacun facilite essentiellement l'acquisition d'équipement.

**Plus d'informations :**  
<http://mecenat.bnpparibas.com>

## Agir pour le bien-être des enfants et de leur famille : La Fondation Ronald McDonald

La Fondation Ronald McDonald agit pour le bien-être des enfants (0 à 18 ans) et de leur famille.

Elle accorde des subventions aux organisations à but non lucratif qui conduisent des projets

d'aide à l'enfance dans les domaines de la santé, la solidarité, l'éducation et la culture.

Pour présenter un dossier, il faut entrer obligatoirement en contact avec le responsable d'un restaurant McDonald's qui transmettra son avis à la Fondation.

**Contact :** 01 30 48 61 49

**Plus d'informations :** [www.donnemalmain.fr](http://www.donnemalmain.fr)

## Développer l'employabilité des personnes en situation d'exclusion : La Fondation Carrefour

La fondation d'entreprise du Groupe Carrefour a pour vocation d'apporter une réponse adaptée aux problématiques locales dans les dix-neuf pays d'implantation du Groupe Carrefour en soutenant des associations à but non-lucratif qui mènent des actions concrètes sur le terrain. Elle agit notamment dans les domaines de l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exclusion.

**Contact :** [fondation@carrefour.fr](mailto:fondation@carrefour.fr)

**Plus d'informations :**  
[www.fondation-carrefour.org](http://www.fondation-carrefour.org)

## Contribuer à la vitalité des territoires ruraux : La Fondation RTE

La Fondation RTE (Réseau de transport d'électricité) soutient les organismes à but non lucratif qui redonnent à des personnes éloignées de l'emploi une chance de se réinsérer durablement dans la vie active, en particulier avec le souci de préserver la nature et de valoriser le patrimoine. Elle intervient uniquement en milieu rural.

L'aide de la Fondation RTE est apportée sous forme de subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet. La Fondation intervient en cofinancement.

**Plus d'informations :**  
<http://fondation.rte-france.com>

## Trouver un débouché professionnel aux enfants des milieux défavorisés :

### La Fondation Française des Jeux

La Fondation Française des Jeux soutient l'association «Fête le Mur», créée par Yannick Noah en 1996 pour donner la chance aux enfants de milieux défavorisés de jouer au tennis, de s'y perfectionner et, pour certains, d'y trouver un débouché professionnel. À ce jour, l'association a installé des murs d'entraînement dans 25 zones urbaines sensibles de France.

**Contact :** Thierry Huguenin - 01 41 10 34 58

**Plus d'informations :**

[www.francaisedesjeux.com](http://www.francaisedesjeux.com)



## Impliquer les jeunes dans la citoyenneté européenne :

### Le Programme européen jeunesse en action (PEJA)

Ce programme d'éducation s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, sans condition de formation ni de qualification.

Riche en possibilités, il favorise les rencontres de groupes, l'envoi et l'accueil de jeunes volontaires dans différents pays. Il aide les jeunes à réaliser leurs projets collectifs.

Il apporte également un soutien aux projets favorisant la participation active des jeunes à la vie de leur communauté et le dialogue avec les décideurs et les organisations de jeunesse.

Le PEJA prévoit enfin des actions de formation et de soutien à l'attention des animateurs et structures de jeunes.

**Contact :** Agence française du Programme européen jeunesse en action - 01 70 98 93 69

**Plus d'informations :**

[www.jeunesseenaction.fr](http://www.jeunesseenaction.fr)

## Aider la réalisation d'un projet personnel :

### « Les Bourses Déclics Jeunes » de la Fondation de France

Les Bourses Déclics Jeunes de la Fondation de France aident les jeunes de 18 à 30 ans ayant une vocation dans le domaine de l'art, l'artisanat, la culture, les sciences, les techniques, l'environnement, l'action sociale, l'humanitaire, etc. Elles peuvent les aider à développer un projet individuel, achever un travail, poursuivre une recherche. Le montant de chaque bourse est de 7600 €, chaque année, une vingtaine de bourses est distribuée.

**Contact :** Délégation Nord Pas-de-Calais - Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations :**

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Emmener des groupes de jeunes en vacances :

### L'opération «Sac à dos» du Département du Pas-de-Calais

Les structures qui aident des jeunes de 16 à 25 ans à partir pour la première fois en vacances en autonomie et en groupe peuvent recevoir l'aide du Département : des journées de formation gratuites (les aspects juridiques, l'accompagnement de projet jeunes, etc.), des supports méthodologiques d'aide à la conception et au montage de projets, une évaluation

collective du dispositif.

**Contact** : Didier Delacourt, chargé de Mission Jeunesse, 03 21 21 90 99

**Plus d'informations** : [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

## Développer le bien-être des enfants :

### La Fondation d'entreprise Bel

La Fondation d'entreprise Bel agit partout dans le monde en faveur de l'enfance et de son bien-être dans deux domaines : la promotion de modes d'alimentation équilibrés et la préservation de l'environnement.

**Critères** : Le projet doit s'adresser aux enfants entre 0 et 16 ans et s'inscrire dans la durée.

**Contact** : [contact@fondation-bel.org](mailto:contact@fondation-bel.org)

**Plus d'informations** : [www.fondation-bel.org](http://www.fondation-bel.org)



## Séniors

### Ouvrir un club pour les personnes âgées :

#### Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais aide les structures associatives à se doter d'outils adaptés au développement de la pratique sportive auprès des personnes âgées.

L'aide du Département s'élève au maximum à 50 % du budget global, est limitée à trois ans et a un caractère dégressif.

Conditions : L'association porteuse de projet doit siéger dans le département du Pas-de-Calais, être affiliée à une fédération française et être agréée par le ministère de la Santé et des Sports.

**Plus d'informations** : [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Améliorer le milieu de vie des personnes âgées :

L'appel à projets « Vieillir dans son quartier, dans son village » de la Fondation de France

La Fondation de France s'intéresse aux initiatives qui permettent aux habitants vieillissants de continuer à vivre parmi les autres, de participer à la vie locale, d'être reconnus dans ce qu'ils sont et dans ce qu'ils sont appelés à devenir.

**Critères** : Les actions soutenues portent sur l'amélioration de la vie quotidienne et/ou de

la vie sociale des habitants du territoire. Elles visent notamment à développer et/ou à aménager l'accès aux établissements et services, à adapter ces services (horaires, choix, coûts, etc.) et à créer des espaces de vie sociale favorisant la mixité sociale et générationnelle.

**Contact** : Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations** :

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

### Développer le mieux-être des retraités :

#### Fondation AG2R La Mondiale

Les prix de la Fondation AG2R récompensent les actions de nature à développer le mieux-être des retraités, en termes de maintien de l'autonomie, de la participation sociale ou d'épanouissement.

**Critères** : Pour être primées, les actions doivent être déjà réalisées et avoir au moins un an d'existence. L'appréciation des dossiers présentés tient compte, avant tout, du caractère innovant de l'action et de sa dimension intergénérationnelle.

**Contact** : Pierre Gemmrich - 03 20 74 72 20, Marie-Françoise Laloux - 03 20 74 72 29

**Plus d'informations** :

[www.fondationag2r.com](http://www.fondationag2r.com)



## Femmes

### Favoriser les pratiques féminines et l'accès des femmes aux responsabilités :

Le Conseil national du développement du sport

Le Conseil national développement du sport (CNDS) encourage la pratique féminine dans tous les sports, tout particulièrement dans les quartiers où perdurent des freins d'origine sociale ou culturelle.

Les initiatives en faveur de l'accès des femmes aux responsabilités au sein du mouvement sportif sont également accompagnées, notamment dans le cadre du renouvellement des instances dirigeantes.

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

### Ouvrir un club pour les femmes : Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Au moyen d'une aide financière, le Département du Pas-de-Calais aide les structures associatives à se doter d'outils adaptés au développement de la pratique sportive pour les femmes. L'aide du Département s'élève au maximum à 50 % du budget global, est limitée à trois ans et a un caractère dégressif.

**Conditions :** L'association porteuse du projet doit siéger dans le département du Pas-de-Calais, être affiliée à une fédération française et être agréée par le ministère de la Santé et des Sports.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Aider l'insertion économique et sociale des jeunes femmes :

L'appel à projets «Allez les filles» de la Fondation de France

L'appel à projets « Allez les filles ! » de la Fondation de France favorise l'insertion des jeunes filles des territoires sensibles ou isolés dans leur environnement proche par la pratique d'activités physiques et sportives. L'objectif : les aider à prendre conscience et soin d'elles mais aussi à vivre avec les autres.

**Contact :** Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations :**

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)





# Handicap

## **Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)**

Le Centre national pour le développement du sport entend développer les initiatives susceptibles de favoriser la pratique sportive des personnes souffrant de handicap moteur et mental.

### **Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## **Faire participer les personnes handicapées à la vie sociale :**

Appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de La Fondation de France

Il s'agit d'encourager, dans un souci de non-discrimination, la participation de tous les habitants, à l'ensemble des services de la cité. Les initiatives doivent intégrer la participation réelle des personnes handicapées à la vie sociale, partenaires dans la construction du projet.

**Contact :** Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

### **Plus d'informations :**

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## **Encourager l'ambition de sportifs handicapés :**

La Fondation Geodis

La Fondation Geodis contribue à l'autonomie sociale et économique et à la réussite des personnes handicapées. Elle apporte un soutien à des projets portés par des personnes handicapées et accompagne des projets qui développent des valeurs de dépassement de soi et de sens des autres.

**Contact :** [fondation@geodis.com](mailto:fondation@geodis.com)

### **Plus d'informations :**

[www.fondationgeodis.org](http://www.fondationgeodis.org)

## **Développer la pratique du sport adapté auprès des personnes souffrant de handicap moteur et mental :**

Les comités régionaux et départementaux de sport adapté

Les comités départementaux et le comité régional bénéficient du soutien des départements et de la région pour leur fonctionnement.

Le sport adapté s'adresse aux personnes qui présentent soit une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels, soit des troubles psychiques.

Il s'adresse aussi aux jeunes de moins de 20 ans fréquentant les établissements spécialisés tels qu'IME, IMPro, MECS...

### **Plus d'informations :**

<http://sportadapte5962.org>

## **Pallier les déficiences physiques et sensorielles avec le handisport :**

Les comités régionaux et départementaux de handisport

Les comités départementaux et le comité régional bénéficient du soutien des départements et de la région pour leur fonctionnement.

Celui-ci fédère les clubs qui donnent la possibilité aux personnes atteintes de déficience physique et/ou sensorielle de pratiquer une activité sportive de loisirs ou de compétitions.

**Plus d'informations :** [www.handisport59.org](http://www.handisport59.org)

## **Acquérir du matériel adapté ou rendre ses équipements accessibles :**

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

La Région a mis en place une aide pour l'acquisition de matériel à destination des clubs valides qui intègrent une pratique handisport ou sport adapté. Elle s'adresse aussi aux clubs de sport adapté ou handisport qui intègrent une pratique valide.

### **Contact :**

Sébastien Dejaegher - 03 28 82 88 64

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## Ouvrir un club pour les personnes handicapées :

### Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais aide les structures associatives à se doter d'outils adaptés au développement de la pratique sportive auprès des personnes handicapées.

L'aide s'élève au maximum à 50 % du budget global, est limitée à trois ans et a un caractère dégressif.

**Conditions :** L'association doit siéger dans le département du Pas-de-Calais, être affiliée à une fédération française et être agréée par le ministère de la Santé et des Sports.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

## Surmonter le handicap :

### La Fondation GDF Suez

La Fondation GDF SUEZ s'engage à favoriser le développement du football auprès des joueurs non ou mal voyants et à les accompagner dans leur projet d'insertion professionnelle.

La Fondation GDF SUEZ est aussi présente sur les terrains de tennis à travers deux partenariats : avec l'association «Fête le mur», créée par Yannick Noah, pour permettre à des jeunes des quartiers sensibles de pratiquer le tennis, et avec «Tennis en liberté», qui amène des sportifs de haut niveau dans les clubs des quartiers sensibles.

**Plus d'informations :** [www.gdfsuez.com](http://www.gdfsuez.com)

## Aider toute forme de handicap :

### La Fondation Gécina

La Fondation Gécina apporte son soutien à toutes les formes de handicap en distribuant des subventions, bourses, prix...

**Contact :** 01 40 40 50 55

**Plus d'informations :** [www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)

## Venir en aide aux handicapés :

### La Fondation MMA

La Fondation MMA finance les projets d'intérêt collectif à caractère humanitaire, culturel ou éducatif qui facilitent l'insertion des jeunes souffrant d'un handicap à la suite d'un accident.

Elle soutient en particulier les actions qui favorisent la pratique du vol à voile, l'accès à la navigation de plaisance et celles qui rendent possibles les sorties dans la nature.

**Contact :** 02 43 23 12 91

**Plus d'informations :** [www.mma.fr](http://www.mma.fr)

## Améliorer le confort des personnes handicapées :

### La Fondation Air Liquide

La Fondation Air Liquide soutient les actions améliorant le confort des personnes en situation de handicap et favorisant leur intégration.

**Contact :** [www.fondationairliquide.com](http://www.fondationairliquide.com)



photo : Bajstock.com

## Déceler les anomalies médicales liées au sport :

Le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais

Un réseau de centres médicaux sportifs (CMS) accueille chaque année de nombreux sportifs de haut niveau afin de déceler toute anomalie médicale due à leur pratique intensive du sport. Au cœur de ce réseau, l'Institut régional de biologie et de médecine du sport (IRBMS) diffuse l'information vers les professionnels et le grand public, en particulier dans les lycées. Il propose des formations aux professionnels de santé et favorise le développement de la recherche.

**Contact :** Catherine Delsaux - 03 28 82 88 62

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## Offrir des vacances à des enfants malades :

Le programme «Cap au vert» de la Fondation de France

La Fondation de France propose à des enfants malades de partir en vacances avec des enfants bien portants dans des centres de vacances classiques, tout en bénéficiant d'un encadrement médical adapté.

L'appel à projets s'adresse notamment aux associations en lien avec un service hospitalier qui, parce qu'elles prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent repérer des enfants susceptibles d'être concernés.

«Cap au vert» finance le séjour et le transport des enfants et de l'accompagnant, ainsi que le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens.

**Contact :** Mireille Davidson - 01 44 21 87 72

**Plus d'informations :**

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## Améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une altération physique :

La Fondation Coloplast

La Fondation Coloplast aide à la réalisation et récompense les auteurs de travaux originaux et exemplaires apportant une amélioration concrète de la qualité de vie de groupes de personnes atteintes d'une altération physique sévère. Elle leur attribue une bourse de 8 000 euros associée à un prix de 1 500 euros.

La bourse est destinée à financer la réalisation d'un projet. A l'achèvement du travail, son auteur bénéficie d'un prix de 1 500 euros.

Deux prix de 1 500 euros récompensent les auteurs de travaux récents terminés depuis moins de deux ans.

**Contact :** 01 56 63 17 09

**Plus d'informations :**

[www.coloplast.fr/fondation](http://www.coloplast.fr/fondation)

## Associer l'alimentation, l'activité physique et le bien-être :

L'appel à propositions d'actions de santé (APAS)

La Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, signataires de la « Charte pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants du Nord – Pas de Calais », ouvrent un appel à propositions d'actions de santé (APAS) au titre de 2010. Celui-ci propose sept thématiques principales, dont une spécifique «alimentation, activité physique et bien-être».

**Plus d'informations :**

<http://apas2010.santenpdc.org/site>

## **Promouvoir l'activité physique :**

La mission promotion de l'activité physique pour la santé

---

Dans le cadre des actions de promotion de l'activité physique tout public, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nord Pas-de-Calais, ainsi que les deux Directions Départementales de la Cohésion Sociale Nord et Pas-de-Calais et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé viennent en soutien d'actions spécifiques de sensibilisation et d'accompagnement du public sédentaire.

### **Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## **L'Atelier santé ville de la politique de la ville**

---

L'Etat et l'Agence régionale de santé proposent, pour concentrer l'intervention de la politique de la ville dans les CUCS (contrats urbains de cohésion sociale), de développer des actions de sensibilisation à la santé auprès des personnes en précarité et de promouvoir l'alimentation en lien avec l'activité physique.

**Critères :** L'engagement des villes dans des démarches santé est déterminant dans l'octroi de financements.

**Contact :** Direction départementale de la cohésion sociale

## **Prévention des morts subites du sportif :**

Défibrillateur automatisé externe, CNDS

---

Afin de lutter contre ce fléau que constitue la mort subite du sportif, qui concerne plusieurs centaines de cas chaque année en France, l'acquisition par les associations sportives de défibrillateurs automatisés externes pourra faire l'objet d'une aide, dans la limite d'un montant de 700 € par appareil, par le Centre National pour le Développement du Sport.

### **Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## **Prévention du dopage et des conduites dopantes :**

Le CNDS et l'Antenne Régionale de Prévention du Dopage

---

Dans le cadre de la lutte contre le dopage et les conduites dopantes, le CNDS peut financer des actions de clubs ou de ligues.

Les professionnels de l'Antenne Régionale de Prévention du Dopage peuvent faire des interventions dans votre structure.

**Contact :** ARPD - 03.20.44.60.92  
ou [sos@ledopage.fr](mailto:sos@ledopage.fr)

### **Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

# 12 Environnement et développement durable

## **Offrir des sports de nature :**

Natur'Sport avec le Conseil Général du Nord

Le Département du Nord favorise l'épanouissement des Nordistes dans leur activité de pleine nature.

Il bâtit un partenariat fort avec les comités départementaux sportifs, par un soutien massif aux manifestations qu'elles soient sportives, touristiques ou à vocation environnementale.

**Contact :** Direction du sport, du tourisme et des espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations :** [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

## **Gérer ensemble notre environnement :**

La Fondation de France

La Fondation de France soutient les initiatives locales et citoyennes reposant sur un processus de concertation et de médiation entre usagers afin de préserver l'environnement local. Ces projets peuvent se situer dans les milieux ruraux, urbains ou périurbains, qui sont soumis à de multiples pressions de la part des populations et sont fragilisés dans leur équilibre écologique.

**Conditions :** Le projet doit impliquer l'ensemble des acteurs concernés, groupes sociaux ou professionnels, depuis la phase initiale de sensibilisation et de rencontre entre usagers jusqu'à la mise en œuvre commune des décisions.

**Contact :** Délégation Nord Pas-de-Calais Picardie – 03 20 11 80 90 – [nord@fdf.org](mailto:nord@fdf.org)

**Plus d'informations :**

[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

## **Eduquer à l'environnement :**

La Fondation Gécina

La Fondation Gécina distribue des subventions, bourses et prix aux associations qui œuvrent en faveur de la protection de l'environnement : information et sensibilisation du public sur les enjeux de la protection de l'environnement, projets éducatifs dans les domaines de la protection de l'environnement...

**Contact :** 01 40 40 50 55

**Plus d'informations :** [www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)

## **Promouvoir le territoire**

**du Pas-de-Calais :**

Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais, cinquième destination touristique de France, dispose de nombreux atouts géographiques qui doivent lui permettre de s'affirmer, aujourd'hui, comme un territoire de pratique de loisirs de pleine nature. Il soutient le développement des chemins de randonnée pédestre et cyclotouristique.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Faire participer les jeunes issus des quartiers défavorisés à des échanges sportifs avec les pays du Sud :

Le dispositif Ville Vie Vacances/Solidarité internationale de la politique de la ville

Le ministère des Affaires étrangères encourage la participation de jeunes issus des quartiers défavorisés à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud. Les échanges sportifs font partie des actions finançables.

**Conditions :** Le projet doit mobiliser de huit à seize jeunes, âgés de 17 à 25 ans, pendant trois à quatre semaines.

**Plus d'informations :** votre mairie ou [www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)  
[www.pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr)

### Développer des partenariats sportifs avec les pays du Sud :

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

1% du budget régional des sports est consacré chaque année à des partenariats sportifs avec des pays du Sud.

Cette action permet aux associations sportives d'organiser des rencontres et des échanges avec des sportifs originaires d'autres régions du monde.

**Contact :** Aude Prestaux - 03 28 82 88 72

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

### Monter un projet européen : INTERREG

De par leur situation géographique, les acteurs du Nord-Pas de Calais sont éligibles à de nombreux volets du dispositif INTERREG, financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Ils peuvent intéresser le programme France-Wallonie-Flandre, le programme «des 2 Mers» (France-Angleterre-Flandre-Pays-Bas), les programmes de coopération interrégionale avec les vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, la Norvège et la Suisse. Enfin, le département du Pas-de-Calais est également éligible au programme transfrontalier France (Manche)-Angleterre.

**Plus d'informations :**

<http://nordpasdecalais.fr/europe/interreg.asp>

### Conduire une action de citoyenneté européenne avec des jeunes :

Le Programme européen de jeunesse en action (PEJA)

«Jeunesse en action» est le programme que l'Union européenne a établi pour promouvoir la mobilité des jeunes au sein et au-delà des frontières de l'UE, l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel, ainsi que pour encourager l'intégration de tous les jeunes.

Plusieurs priorités concernent les associations sportives : les échanges de jeunes, les initiatives de jeunes qui soutiennent des projets collectifs, les projets de démocratie jeunesse, le service volontaire européen, la coopération avec les pays voisins ou à l'extérieur de l'Union européenne. Le programme soutient, par ailleurs, les organismes du secteur jeunesse au niveau européen, la formation des acteurs de jeunesse et des membres d'organisations de jeunesse. Enfin, elle soutient la coopération de l'Union européenne avec les organisations internationales actives dans le domaine de la jeunesse.

**Plus d'informations :** [www.injep.fr](http://www.injep.fr)

### Créer un club dans une commune de moins de 5 000 habitants :

Le Conseil Général du Nord

Une aide départementale de 460 € renouvelable une fois peut être attribuée à la création de structures sportives, lorsque leur siège est implanté dans les communes de moins de 5 000 habitants, notamment en milieu rural.

**Contact :** Direction du sport, du tourisme et des espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations :** [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

### Animer le sport dans une commune de moins de 5 000 habitants :

Les animations sportives du Conseil Général du Nord

Le Département du Nord propose aux communes de moins de 5000 habitants un dispositif innovant : les animations sportives.

Elles permettent à tous les jeunes Nordistes de découvrir et de pratiquer des sports réservés hier aux seuls grands centres urbains.

A l'occasion des vacances sportives, l'animation sportive est intégralement prise en charge par le Département.

Concernant les mercredis sportifs, la commune organise le cycle, indemnise en totalité le comité départemental prestataire et reçoit ensuite une subvention du Département.

**Conditions :** Les animations sont organisées en partenariat avec des comités départementaux sportifs et proposées aux jeunes hors temps scolaire, pendant les vacances et le mercredi.

**Contact :** Direction du sport, du tourisme et des espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations :** [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

### Ouvrir un club pour son territoire :

Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais aide les structures associatives à se doter d'outils adaptés au développement de la pratique sportive sur les territoires.

L'aide du Département s'élève au maximum à 50 % du budget global, est limitée à trois ans et

a un caractère dégressif.

**Conditions :** L'association porteuse de projet doit siéger dans le département du Pas-de-Calais, être affiliée à une fédération française et être agréée par le ministère de la Santé et des Sports.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Organiser des manifestations sportives en milieu rural :

L'aide de la Région au comité régional de sport en milieu rural

La Région Nord-Pas de Calais favorise la pratique du sport en milieu rural par une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations sportives.

Les manifestations sportives, championnats régionaux ou nationaux se déroulant sur le territoire régional peuvent bénéficier de l'aide via le Comité Régional de sport en milieu rural.

**Contact :** Aude Prestaux - Tel : 03 28 82 88 72

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

### Contribuer à la vitalité des territoires ruraux :

La Fondation RTE

La Fondation RTE (Réseau de transport d'électricité) soutient des actions de solidarité en milieu rural dont le but est de lutter contre l'exclusion, de favoriser le lien social et de préserver l'environnement.

L'aide de la Fondation RTE est apportée sous forme de subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.

Elle est en priorité réservée à des dépenses d'investissement matériel ou immatériel.

La Fondation intervient en cofinancement.

**Plus d'informations :**

<http://fondation.rte-france.com>

### Mutualiser les ressources et regrouper les forces

Le Centre national pour le développement du sport

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) encourage l'animation sportive en milieu rural. Il entend maintenir l'action des associations et comités sportifs, en particulier en incitant à la mutualisation des ressources, aux démarches de regroupement et à la

création ou la consolidation de groupements d'employeurs.

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

## 15 Equipement

### Réaliser ou rénover des équipements sportifs :

**Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)**

Le Centre national pour le développement du sport peut aider à financer la réalisation et la rénovation des équipements sportifs, notamment pour leur mise en accessibilité.

Les projets situés en ZUS bénéficient de financements particulièrement favorables.

**Conditions :** La décision d'attribution de l'aide dépend des avis du mouvement sportif. Pour les projets structurants, il est nécessaire d'associer la fédération, au niveau national.

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

### Construire des équipements :

**Le Fonds départemental spécifique aux équipements sportifs (FDES)**

Le Conseil Général du Nord participe au financement de la construction, de la rénovation et de la couverture de plateaux multisports de plein air, la réalisation de terrains synthétiques de grands jeux. Il prend aussi en charge l'achat de mobilier pour l'aménagement d'espaces de roller-skating et de BMX et la construction de pistes de vélo bicross.

**Critères :** Pour être subventionné, l'équipement doit répondre aux normes de construction et d'utilisation en vigueur ainsi qu'aux critères de développement durable du Département. L'aide est accordée aux communes et groupements de communes.

**Contact :** Direction du sport, du tourisme et des espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations :** [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

### Construire ou rénover des équipements à proximité des collèges : Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Conseil Général du Pas-de-Calais aide à la construction et à la rénovation d'équipements à proximité des collèges. La subvention est forfaitaire en fonction du nombre de collégiens et soumise à des conditions d'utilisation de l'équipement par le collège. Il participe également au financement de la construction ou la rénovation d'équipements sportifs dans le cadre de la contractualisation : équipements à proximité des collèges, équipements contractualisés avec un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), équipements nécessaires à l'apprentissage de la natation.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

### Construire un équipement sportif d'intérêt national :

**Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais**

La Région Nord-Pas de Calais finance des équipements à caractère exceptionnel qui répondent aux exigences de la compétition internationale. Ces grands projets doivent émaner du mouvement sportif et être portés par des communes, des intercommunalités, des structures parapubliques ou par des associations sportives.

**Contact :**

Sébastien Dejaegher - 03 28 82 88 64

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

### Construire un équipement d'intérêt régional et de proximité :

**Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais**

La Région Nord-Pas de Calais soutient la création de structures sportives de qualité permettant l'organisation de manifestations sportives et bien réparties sur l'ensemble du

territoire régional. Ces équipements peuvent être pluridisciplinaires ou spécifiques pour la pratique d'un sport.

Les projets soutenus par le mouvement sportif doivent être portés par des communes, des intercommunalités, des structures parapubliques ou par des associations sportives.

**Contact :**

Sébastien Dejaegher - 03 28 82 88 64

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## 16 Lutte contre la violence

### **Prévenir et lutter contre la violence et les incivilités :**

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)

Les projets qui contribuent à prévenir et à lutter contre le harcèlement, les discriminations, les incivilités et la violence dans le sport seront soutenus, en liaison avec les actions entreprises en faveur de la formation des arbitres et des juges, des éducateurs et des dirigeants.

**Plus d'informations :**

la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou [www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

### **Lutter contre le racisme :**

La Fondation Lilian Thuram

La Fondation Lilian Thuram soutient les associations qui luttent contre le racisme sous toutes ses formes, transmettent l'enseignement de la citoyenneté, organisent des activités et des événements et inculquer des valeurs par l'intermédiaire des parents, de l'école et du sport.

**Plus d'informations :** [www.thuram.org](http://www.thuram.org)

### **Prévenir la délinquance et la récidive :**

La politique de la ville

Les actions de prévention de la délinquance et de citoyenneté dans les CUCS doivent CIBLER les publics à risque, les victimes et les délinquants, et tout particulièrement les mineurs.

Par ailleurs, un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a été créé pour permettre la mise en œuvre de projets notamment autour de l'accompagnement et de responsabilisation parentale, la prévention de la violence en milieu scolaire, la prise en charge des auteurs et la prévention de la récidive.

Un appel à projets sera lancé en 2011.

**Plus d'informations :**

la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

## **Le Conseil Général du Pas-de-Calais**

Le Conseil Général du Pas-de-Calais aide les sportifs inscrits sur les listes du ministère de la Jeunesse et des Sports. Le sportif ne doit pas être signataire d'un contrat professionnel ou promotionnel et appartenir à un club du Pas-de-Calais.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais accompagne certains sportifs de très haut niveau dans leurs projets de sélection olympique.

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

## **Former des sportifs de haut niveau :**

Le Conseil Régional  
du Nord-Pas de Calais

La Région favorise le maintien des jeunes sportifs dans la région en assurant parallèlement à leur parcours sportif une formation scolaire, universitaire ou professionnelle de bon niveau. Elle aide en plus financièrement ceux pour qui la formation n'existe pas en région.

**Contact :** Catherine Delsaux - 03 28 82 88 62

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## **Aider les clubs de niveau national :**

Le Conseil Régional  
du Nord-Pas-de-Calais

Les clubs qui participent à des compétitions parmi les cinq premiers niveaux nationaux (championnat de France, coupe de France, classements nationaux) peuvent bénéficier d'une aide pour leur fonctionnement annuel dans plus de quarante sports.

**Contact :** Bernard Poudonson - 03 28 82 88 91

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## **Maintenir une offre de haut niveau**

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)

Le sport de haut niveau est l'une des priorités du Centre national pour le développement du sport (CNDS).

Il soutient les clubs, comités départementaux et régionaux à créer ou à maintenir des sections sportives labellisées. Il soutient aussi les dispositifs et les structures d'accès au sport de haut niveau (hors CREPS) ainsi que les actions de détection et perfectionnement des jeunes talents.

**Plus d'informations :**

[www.drjds-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drjds-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr)

## **Accompagner les sportifs de haut niveau et les structures d'entraînement**

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS)

La DRJSCS

Le service soutient les sportifs dans la conduite de leur double projet (aménagement de formation, convention d'insertion professionnelle...) et accompagne les structures labellisées du Parcours d'Excellence Sportive (préparation sportive, santé des sportifs et formation).

**Contacts :**

Martine VERGRAHE, correspondante suivi pro des SHN.

Françoise VIART, correspondante suivi des pôles et structures associées PES.

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjcs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjcs.gouv.fr)

**Utiliser le sport comme lien social :****La Fondation du Sport**

Intégration, insertion, lutte contre l'exclusion, prévention de la violence, développement des bonnes pratiques, promotion des valeurs citoyennes, renforcement de l'égalité hommes-femmes, reconversion des athlètes de haut niveau, soutien aux handicapés, aide à la pratique sportive dans les zones défavorisées...

Le champ auquel s'intéresse la Fondation du Sport est très ouvert, tant en termes d'actions que de disciplines sportives.

**Contact :** 01 56 91 20 53

**Plus d'informations :**

*www.fondationdusport.org*

**Monter un projet avec un collaborateur du groupe Oxyane :****La Fondation Decathlon**

La Fondation d'entreprise Decathlon est une organisation à la disposition de tous les collaborateurs du groupe Oxyane impliqués localement et bénévolement dans des actions de solidarité avec le sport comme vecteur d'intégration.

Elle soutient des personnes en situation de fragilité : jeunes de quartiers sensibles, personnes en situation précaire, personnes handicapées, enfants des rues...

Elle apporte une aide humaine et financière : aide à la construction d'un projet, rénovation et construction d'aires de sports, éducateurs sportifs, matériel sportif...

**Critères :** un collaborateur du groupe Oxyane doit faire partie du projet.

**Contact :** *fondation@decathlon.com*

**Plus d'informations :** *www.oxyane.com*

**Monter un projet avec un collaborateur de la SNCF :****La Fondation SNCF,  
projet « coup de cœur solidaire »**

Grâce à aux «Coups de Cœur solidaires», la Fondation SNCF soutient de nombreux projets portés par des cheminots bénévoles au sein d'associations. Les agents, actifs ou retraités, engagés personnellement et bénévolement dans une association agissant en faveur des jeunes, peuvent présenter une demande d'aide au coordinateur citoyenneté et solidarité de leur région. Le montant de l'aide apportée est de 750, 1 000 ou 3 000 euros.

**Contact :** 03.28.55.72.24

**Plus d'informations :**

*www.fondation-solidaritesncf.org*

## Rendre ses prestations accessibles au plus grand nombre

### Les chèques-vacances

Les professionnels des loisirs, comme ceux du tourisme, peuvent accepter les chèques-vacances. En rendant leurs prestations accessibles au plus grand nombre, ils participent à la mission sociale de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) tout en élargissant leur clientèle.

#### Plus d'informations :

<http://protourisme.ancv.com/>



photo : Bajstock.com

## Faciliter les adhésions et les cours

### Les coupons sport

Les coupons sport sont des bons remis à une personne par un organisme, un service ou une collectivité locale, afin de lui permettre de payer une partie des sommes qu'elle doit au titre des licences ou des cours pris avec une association ou dans un club sportif. La sélection du public bénéficiaire est faite par les clubs agréés par l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) selon leurs propres règles.

L'organisation qui remet les coupons sport les achète au préalable à l'agence nationale des chèques vacances (ANCV), avec ou sans le concours financier des personnes destinataires. En 2010-2011, seul le Comité départemental du nord de gymnastique a mis en place ce dispositif.

**Plus d'informations :** [www.nord-ffgym.com](http://www.nord-ffgym.com)

### Aide à la trésorerie à rajouter

#### France Active, Nord Active, Insertaction62

France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de 20 ans à la fois les personnes dans leur création d'activité économique, mais aussi les associations dans leur garantie d'emprunt et leur propose des financements remboursables moins chères.

**Plus d'informations :** [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

# Aides aux manifestations sportives

## Développer une terre de champions et de manifestations sportives variées :

Le Conseil Régional  
du Nord-Pas-de-Calais

Les aides du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais soutiennent, chaque année, près de trente grands événements annuels ou exceptionnels (Paris-Roubaix, la Route du Louvre...) et 350 manifestations sportives représentant quatre-vingts disciplines. Ces aides sont disponibles pour les événements et manifestations au rayonnement national, voire international, et populaires avant tout.

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

## Organiser une manifestation sportive :

Le Conseil Général du Nord

Le Département du Nord soutient l'organisation de manifestations sportives se déroulant sur le territoire du département. L'aide est calculée en fonction du type d'épreuve et du budget de la manifestation. Elle ne peut excéder 20 % du montant du budget prévisionnel.

**Contact :** Direction du sport, du tourisme et des espaces naturels - 03 59 73 57 96

**Plus d'informations :** [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

## Organiser une manifestation qui valorise l'image du territoire :

Le Conseil Général du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais encourage l'organisation de manifestations sportives, véhicules d'image positive.

Les manifestations d'intérêt territorial reçoivent une aide plafonnée à celle attribuée par la commune ou le groupement de communes.

Les manifestations d'intérêt sportif national ou international sont aidées au maximum à hauteur de 20 % du budget éligible.

Les manifestations d'intérêt départemental, organisées en relation avec les fédérations nationales et internationales, doivent valoriser l'image du Département au-delà de ses frontières. Le montant de la subvention est arrêté au cas par cas en fonction de la dimension et du porteur du projet.

**Contact :** Maisons du Département du développement local

**Plus d'informations :** [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr)

## Organiser des manifestations d'envergures

Le Centre National de Développement du Sport (CNDS)

Les événements sportifs locaux pourront être soutenus, en particulier lorsqu'ils intègrent une dimension liée au développement durable.

Les actions présentées dans le cadre de « Côte d'Opale Nord Pas de Calais 2012 » : organisations de manifestations sportives, promotion de sites d'entraînements labellisés, mise en conformité des conditions d'entraînement aux exigences du haut niveau pourront faire l'objet d'un financement CNDS.

Les rencontres internationales provenant d'initiatives locales ou les événements sportifs locaux ne pourront être soutenus que s'ils sont organisés en liaison avec les clubs.

**Plus d'informations :**

[www.nord-pas-de-calais.drjcs.gov.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjcs.gov.fr)

### Créer ou développer une association ou structure d'utilité sociale :

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale : associations employeuses, structures coopératives et structures d'insertion par l'activité économique.

Des chargés de mission réalisent un diagnostic de la structure et lui proposent des prestations de conseils adaptées à ses besoins : pérenniser et développer l'emploi, obtenir un éclairage extérieur et professionnel sur son activité, monter en qualification.

**Contact :** CRESS - 03 20 06 34 09

**Plus d'informations :** [www.cresnpdc.org](http://www.cresnpdc.org)

### Valoriser ses actions d'éducation et d'insertion par le sport :

Le Programme «Fais-nous rêver» de l'Agence pour l'éducation par le sport

L'Agence pour l'éducation par le sport soutient et accompagne les actions locales qui défendent le rôle social et éducatif du sport.

L'appel à projets «Fais-nous rêver» apporte aux lauréats une valorisation médiatique, une dotation d'aide au développement de 2 000 € en moyenne et une aide à la formalisation des projets.

Ce concours se décline par thématiques.

**Conditions :** La pratique sportive et physique doit faire partie de l'action présentée.

Les actions doivent s'inscrire sur le moyen et/ou long terme. Les structures doivent justifier d'un rapport d'activité moral et financier si elles sont présélectionnées pour les finales régionales.

**Plus d'informations :**

[www.apel.org](http://www.apel.org) rubrique «Fais-nous rêver»

### Développer la pratique du sport éducatif et social en Nord-Pas-de-Calais : Sports Insertion

Sports Insertion est une association créée pour développer la pratique du sport éducatif et social dans les quartiers en région Nord-Pas-de-Calais.

Elle s'adresse à toutes les associations, collectivités locales et opérateurs sociaux qui souhaitent développer le rôle social du sport.

Sports Insertion les accompagne afin de définir leur stratégie dans le rôle social du sport, développer leurs idées et établir leur plan de développement, rechercher des partenaires et financements, rédiger leurs dossiers et évaluer leurs projets.

Cet accompagnement est gratuit s'il entre dans le Dispositif local d'accompagnement (DLA) de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire (CRESS) ou s'il est intégré dans la demande de subvention.

**Contact :** Michael Claeysen – 03.20.91.49.66

**Plus d'informations :** <http://sportsinsertion.org>

### Se doter d'équipements :

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais

La Région dote les petits clubs de matériel sportif (ballons, textiles, équipements de protection, etc.) afin d'aider les licenciés dans leur pratique sportive au quotidien. Depuis 2007, ce sont près de 1 800 clubs du Nord-Pas de Calais qui en ont bénéficié.

**Contact :** Anissa Ben Youcef - 03 28 82 88 76

**Plus d'informations :** [www.nordpasdecalais.fr](http://www.nordpasdecalais.fr)

# CONTACT

---

Sports Insertion  
BP 10034 - 59007 Lille Cedex  
Tél. 03 20 91 49 66  
sportsinsertion@yahoo.fr

**[www.sportsinsertion.org](http://www.sportsinsertion.org)**

# CREDITS

---

**Directeur de publication :** Michael Claeysen  
**Rédaction :** Séverine Grumiaux Agence In Edite / sgrumiaux@orange.fr  
**Graphiste :** Maxime Foulon / www.maximefoulon.com / freesigraphik@hotmail.com  
**Photos :** Quentin Colas & Bajstock.com  
© 2010 - Tous droits réservés



{ Avoir l'esprit  
sportif,  
c'est aussi  
soutenir les  
plus fragiles. }



[www.sportsinsertion.org](http://www.sportsinsertion.org)

